

Point 31 : Nantes-Secteur petit port – Habitat modulaire pour hébergement d'urgence- Modification simplifiée n°2 du PLUM - Approbation

Intervention : Nathalie BLIN (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

La délibération qui est soumise à notre approbation pointe une nouvelle fois les difficultés administratives mais surtout humaines rencontrées par les réfugiés avec ou sans papiers à se loger dignement. Et il est de la responsabilité de l'État de trouver des solutions d'hébergement dignes pour toutes celles et ceux qui font la demande d'asile ou qui ont obtenu une réponse positive à leur demande.

Cela a été déjà abordé hier : la pénurie de logements nous commande de faire face à la détresse de tous les réfugiés, d'où qu'ils viennent, et d'organiser leur accueil dans les meilleures conditions possibles. Cet habitat modulaire y contribue, sans pour autant être une solution durable.

La solidarité de notre Métropole via la mise à disposition d'espaces publics comme celui du chemin de la Censive-du-Tertre est utile, indispensable, et le travail en commun avec les services de l'État doit permettre d'améliorer des situations de vie plus que fragiles.

Dans un monde marqué par l'instabilité politique, les conflits, les souffrances, nous devons produire des gestes d'humanité et de soutien concret. Aussi nous approuvons cette délibération qui nous propose la modification de zonage et l'installation d'une centaine de logements modulaires avec le concours de la préfecture, ces logements d'urgence devant être une phase d'hébergement transitoire avant que des solutions de logement pérennes soient trouvées pour toutes celles et ceux qui en font la demande.

Je vous remercie de votre attention.